GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SALON DE PROVENCE

481 Bd de la République - BP 58
13651 SALON DE PROVENCE CEDEX
T 04 90 56 03 56 (gtcsalon@greffe-tc.net)
www.infogreffe.fr - Minitel 08 36 29 11 11

# RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO PROVENCE
10 PLACE DE LA JOLIETTE
LES DOCKS ATRIUM 10 4
13002 MARSEILLE

V/REF :
N/REF : 95 B 346 / 2004-A-2199

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON DE PROVENCE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/08/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-2199,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SAS

CONCERNANT LA SOCIETE

BERENGIER
Société par actions simplifiée
11 AV. DE ROME
13127 VITROLLES

R.C.S. SALON DE PROVENCE 301 076 600 (95 B 346)

LE GREFFIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SALON de PROVENCE

**MICHEL CHRISTIN**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE

16, CHEMIN DU BOUDARD
13260 CASSIS

**BERENGIER SA**

2° Avenue n°11
ZI des Estroublans
13127 VITROLLES

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
## sur la transformation de la Société en société par actions simplifiée

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous prononcer sur la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Le rapport du conseil d'administration vous expose les motifs qui militent pour cette transformation, qui nous paraît justifiée.

Votre société remplit les conditions prévues par l'article L 225-243 du Code de commerce pour pouvoir procéder à cette transformation.

En outre conformément aux dispositions de l'article 225-244, alinéa 1, du même code, les investigations auxquelles nous avons procédé nous permettent d'attester que les capitaux propres de votre société sont aux moins égaux au capital social.

En conséquence, nous n'avons pas d'objections à formuler sur une transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Fait à Cassis le 22 mars 2004

Michel CHRISTIN